



FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE

## ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MAI 2024 A AIGUES MORTES

**Présents :** Mmes Perret-Barbesant Béatrice-Bras-Cabon-Bailly-Grangier-Ribeiro-  
Mrs.Barbesant-Fabre-Vocanson-Conterio-Guichard-Desprez-Vaganay-Bergeron-  
Casagrande-Cuciniello-D'Elia-Gras-Liguori-Parra-Roux-Tetart-Thimotée-Betti-Maccario-  
Mulot-Argaud

**Excusés :** Mmes Desbos-Safond-Retif  
Mrs. Plaza-Pierucci-Molto-Goury-Finet-Hornecker-Magne-Cavalli  
M. Plaza a donné pouvoir à Mme Perret

Il est procédé à l'émargement des membres présents et au contrôle de la portabilité des voix  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut se dérouler en toute validité

Avant le début de séance Madame Perret retrace avec émotion l'hommage à Monsieur Louis  
Nicollin ce matin au cimetière de Marsillargues, en présence de Madame Colette Nicollin  
Une grande pensée à nos anciens de la commission de contrôle, qui effectuent leur travail  
mais ont du mal à se déplacer trop loin : Mrs. Andry, Magne, Cavalli,,et un prompt  
rétablissement à notre secrétaire générale Vanessa actuellement hospitalisée, nous leur  
envoyons notre sincère amitié

### Approbation du compte rendu de l'assemblée du 9 décembre 2023

Madame Perret donne lecture des observations de Mrs.Goury, concernant l'oubli de son nom  
en tant que présent à la commission nationale de joute, et Vocanson pour la construction des  
fonds et rames de barques de sauvetage

Les rectifications ont fait l'objet d'un nouvel envoi sans autres rectifications  
Ce compte rendu du 9 décembre est donc adopté

### Compte rendu moral de la Présidente

« Je veux exprimer ma grande satisfaction d'avoir pu rendre hommage à Louis Nicollin ce  
matin, je suis restée très proche de sa famille, et il était une évidence de lui rendre visite

Ce séminaire fédéral est organisé en Occitanie pour rendre hommage, ce soir à de très  
grands amis de la joute languedocienne, parmi lesquels des jouteurs émérites : Bernard  
Betti, Claude Macias, Sébastien Fabre, Maxime Molto Patrick Thimotée ,David Gras et  
Anthony Liguori entre autre ici présents et membres fédéraux, mais plus encore à notre ami

\*\*\*\*\*

CR AG du 18 mai 2024-

Diffusable à tous les groupements affiliés et membres licenciés-interdit sur les réseaux sociaux

Page 1 sur 11

Jo Bense, grand joueur du Grau du Roi, président de la ligue Languedocienne, et membre de la fédération pendant de nombreuses années Nous pourrions évoquer ainsi nos souvenirs communs ,inoubliables, avec son épouse Anne Marie

J'aurais aussi une pensée particulière pour les personnes excusées aujourd'hui et pour lesquelles nous souhaitons un prompt rétablissement : Vanessa opérée il y a 3 jours, Rene Andry et Micheline avec lesquels nous gardons un contact étroit

Je souhaite une salve d'applaudissement pour Nathalie, porteuse de la flamme olympique à Istres, qui a dignement représenté notre comité directeur fédéral

Nous reparlerons des organisations des JO ultérieurement

Toutefois, Il y a des mots moins plaisants à entendre que nous développerons tout au long de cette réunion

Sur des organisations plus ou moins mal conçues, des accusés de réceptions toujours pas envoyés et le fait de critiques acerbes contre la fédération, parmi lesquelles bien entendu les actions fédérales

- Sur le site fédéral, moins de critiques puisque tous les textes sont à jour, y compris le compte rendu de la dernière réunion fédérale, bien sûr il ne plait pas toujours !
- Sur le logiciel de licences
- Parlons finances : M. le trésorier vous confirmera, ainsi que Monsieur le commissaire aux comptes, que la fédération octroie environ 35000 euros par an aux ligues, mais pour autant n'est pas incluse comme partenaire de ligues ou de clubs et est parfois complètement ignoré ! c'est affligeant
- Si la fédération est pour les ligues et comités une contrainte, rien ne vous empêche de ne pas y adhérer et de joutailler entre vous en l'expliquant aux clubs : car c'est la FFJSN qui détient la délégation ministérielle, et aucune autre structure qui pourrait par exemple se construire ne pourrait l'avoir, et ce sont nos règlements administratifs et fédéraux qui vous permettent de percevoir des subventions d'état et des titres de champions et championnes de France et de coupe de France

Donc Mesdames et Messieurs, réfléchissez bien ! et merci d'adopter une attitude un peu plus conciliante envers le bureau fédéral de cette fédération dont vous êtes membre

Nous reparlerons des élections en cours de réunions, ou, là aussi, il a fallu adresser les textes législatifs pour prouver la véracité de nos informations ! Bien que nous ayons réuni notre commission des règlements et répondu à une convocation au ministère pour expliquer notre gouvernance ! avec un avis hautement satisfaisant de Madame la Directrice des Sports ! Je vous donne lecture de sa satisfaction de nos échanges

Je vous donne le déroulement de la fin de journée

- A partir de 16 h 30 joutes languedociennes et à 19 h manade
- A 20 h/20h 30 réception au mas

Je vous remercie de votre attention »

\*\*\*\*\*

## Licences et prise de licences- logiciel d'inscription Mme Perret

Petit à petit, le logiciel s'améliore et malgré encore des critiques nous disant avec fermeté que nous avons tort, les rectifications faites en fin d'années grâce aux remarques ses responsables de licences des ligues apportent une grande souplesse pour la vérification des licences

- Nous avons acté le report des adhérents d'une année sur l'autre pour ne pas avoir à ressaisir l'ensemble des adhérents d'un club
- Nous avons rajouté la case de choix de licences
- Nous avons inséré une case de date de prise de licence afin que les clubs aient le temps de vérifier qui est ou non licencié à date, et une vérification bien plus aisée pour les responsables de licences

A ce sujet, ne sont pris en considération que les tableaux issus des responsables de licences de chaque ligue déclarés comme tels à la fédération, à défaut de tout autre envoi

Si nous avons créé un tel logiciel, c'est, d'une part, pour répondre aux exigences ministérielles, et d'autre part, pour laisser le libre choix aux ligues sur leurs finances des licences, car les ligues peuvent augmenter le prix actuel des licences de 25% au plus

Et il y a les rétrocessions sur les licences normales et écoles, 5 euros et 1 euros reversés aux ligues en fin d'année par la fédération

Très peu de fédérations appliquent ces rétrocessions. Il est certain que cela donne de l'aisance financière aux ligues. Mais un logiciel classique ne vous aurait pas permis cette facilité et cette aisance financière, merci d'en être conscients. En général, les fédérations se font payer directement par les clubs par virement après inscription informatique de leurs licenciés

Prix des licences 2024 : normale : 25 euros, école : 5 euros, licence découverte loisir santé 10 euros

- **La licence normale** à 25 euros est obligatoire pour tous les acteurs et actrices sportifs et sportives ou administratifs et administratives de nos activités rame et joute : compétiteurs et compétitrices, officiels administratifs : membres de comités, ligues, commissions de travail à tous les échelons, officiels sportifs : arbitres barreaux rameurs vidéastes, éducateurs, entraîneurs, encadrants.... Membres fédéraux et membres rattachés, à tous les échelons, au minimum le bureau de chaque club ou société sportive...et tous les membres volontaires à ce choix de licence
- **La licence école** à 5 euros est ouverte à tous les pratiquants dans les écoles de joute et rame jusqu'à 14 ans dans l'année
- **La licence Loisirs découverte Santé à 10 euros** a été créée sur incitation ministérielle, et pour contrer les centres de loisirs santé qui récupéraient nos effectifs ne souhaitant pas faire de compétition. Elle est proposée aux personnes pratiquant (surtout la rame) en loisirs, aux personnes voulant découvrir nos activités sans pour autant s'impliquer dans nos gestions compétitrices et administratives, et aux personnes souhaitant se maintenir en forme ou après une maladie ou accident

Toutes les licences, normales, école et LDS bénéficient du même contrat de garanties d'assurance et d'extensions de garanties volontaires. Nous remercions et félicitons les clubs et sociétés sportives qui, suite à la création de la licence LDS, ont licencié l'ensemble de leurs

\*\*\*\*\*

bénévoles qui jusqu'alors étaient justes membres volontaires, avec souvent la prise totale des extensions de garanties auprès de notre compagnie, ce qui nous a donné un bond fabuleux du nombre de licenciés en 2023 (tableaux adressés à toutes les ligues)

Seules les licences normales donnent droit à un vote et au comptage des voix des clubs pour les élections

Il nous a été demandé d'uniformiser le cout et la prise de licences en fonctions des critères ci-dessus et des choix personnels de chacune et chacun

**Nous parlons ici de choix moral d'une personne qui ne peut être entravé par une quelconque obligation autre que fédérale, qui serait édictée par des comités ou ligues**

A ce sujet, nous rencontrons des problèmes avec les ligues PACA et Rhône Alpes Auvergne

- Paca a émis une interdiction de prendre des licences découvertes. Cela n'est plus le cas avec les licences LDS, plus particulièrement pour la rame
- RAA a instauré un règlement interdisant à un ou une non officiel administratif ou compétiteur détenant une licence normale de se rabattre sur une licence moins chère en loisir depuis leur création

Une discussion s'engage et M. Tetart nous informe que leur ligue souhaite un délai de carence sans prise de licence de 2, voir 3 ans Il est fort à penser qu'après 2 ou 3 ans sans licences ni approche de son club, nous ne revoyons pas une telle personne, peut être en tant que membre bénévole non licencié dans son club, et encore !

Le problème évoqué est financier, car les licences LDS n'ont pas de rétrocessions et rapportent moins aux ligues qui ne peuvent les augmenter que de 25% et **il est regrettable que seul cet aspect soit observé, alors que nous discutons sur un sujet d'ordre de choix moral de la personne**, de son libre arbitre qui ne peut subir de telles pressions d'ordre financier

Cela souligne aussi le fait que les licences prises dans les certaines ligues sont presque toute des licences administratives ou compétitrices, et que le fait de prendre des licences LDS leur apporte un nombre conséquent en plus, trésorerie comprise

Alors que les ligues ayant moins de compétiteurs, compétitrices ou personnes administratives complètent souvent leur nombre avec des licences loisir payées en normales

Ce sujet est très important et doit être voté aujourd'hui, il s'instruit dans notre gouvernance générale sur les licences après notre entrevue au ministère : la question est peut-on laisser un délai de carence entre la prise de licence normale et la licence LDS, dans le respect des textes fédéraux

**Résultat du vote : 3 pour le délai,4 abstentions,21contre tous délais de carence Tous et toutes les licenciés (es) désirant de leur plein choix prendre une licence LDS peuvent le faire dans le respect des textes fédéraux, auprès de leurs responsables de licences des ligues**

\*\*\*\*\*

**Mutations :** Il est rappelé que les demandes de mutation sont obligatoires de club à club (ou indépendant) selon l'article 30 du Règlement Intérieur, quel que soit la ligue d'appartenance, et d'une ligue à une autre

### **Commission nationale des arbitres**

M. Guichard présente le nouveau recueil de la commission nationale des arbitres remis à jour par la commission des règlements en collaboration avec celle des arbitres, d'après la loi du 22 mars 2022, et qui ne comporte en fait que des changements dans la composition et la structure

Il a été adressé à tous les membres de l'AG dans les délais pour être voté aujourd'hui

- Les arbitres des différentes méthodes de rame et joute sont élus par leurs pairs, et un représentant par méthode siège à la commission nationale, plus un instructeur et un coordinateur
- Un membre arbitre siège de droit à sa ligue d'appartenance même non élu sur la liste, un membre arbitre est imposé d'apparaître sur la liste paritaire fédérale, homme ou femme, élu (e) à la commission nationale des arbitres
- Formations de premiers secours : en fonction des formations effectuées dans le travail ou autre, l'arbitre peut en être dispensé sur présentation d'un justificatif, de même que les éducateurs et entraîneurs. Le rythme des formations de premier secours est fixé par le comité directeur fédéral
- Fiche honorabilité des arbitres : jusqu'à présent, on demandait 5 ans de licences pour présenter sa candidature, ce délai est trop long, un vote est constitué (avec 5 abstentions sur ce sujet,) pour ramener le délai de licence à 1 an avant de pouvoir présenter sa candidature
- Ecole d'arbitrage et stagiaires : il est possible de créer une école d'arbitrage de 12 à 18 ans, les jeunes en stages lors des journées formations sont aussi formés à l'arbitrage, et les stagiaires peuvent arbitrer sous tutelle d'un arbitre fédéral, et présenter leurs candidatures pour être officialisé dès 18 ans et 1 an de licence
- Les formations continues peuvent avoir l'aspect d'une réunion collégiale des acteurs et actrices de la joute et rame, avec études des événements et des règlements
- La présence d'un ou d'une déléguée sportive (f) est vivement souhaité dans les grandes compétitions
- Les arbitres demandent que soient homologuées et étalonnées les balances de pesée, y compris du matériel, et surtout pour les confrontations de joute inter ligues

### **Joute et rame, journées jeunes**

**En rame** la saison bat son plein nous aurons les finales du championnat de France de rame traditionnelle à Sérignan,

Info importante sur le constructeur de rame traditionnelle

M. Gaetan Tapié, les cabanes de Fitou, 11510 Fitou tel 0677479503. Le moule fédéral est chez lui et vous pouvez le contacter

\*\*\*\*\*

CR AG du 18 mai 2024-

**Diffusable à tous les groupements affiliés et membres licenciés-interdit sur les réseaux sociaux**

**En joute**, chacun prépare sa saison et il est bien agréable de revoir les bateaux à l'eau. Nous devons approuver des dates de finales en RAA ,à savoir Ternay pour organiser la finale de la coupe de France 2025,et ,en ce qui concerne Givors pour la finale du championnat 2026,une consultation par internet a déjà eu lieu pour cette approbation Ternay sera organisateur de la finale de la coupe de France Lyonnaise givordine en 2025 à l'unanimité. Nous validons le règlement Occitanie 2024 dont le changement porte sur les sanctions avec obligation d'arbitrage sous tutelle d'arbitres fédéraux. Les calendriers 2024 seront mis sur le site fédéral

**Journées jeunes** : elles sont toutes bien lancées et nous souhaitons une grande réussite pour cette saison avec nos petits

N'hésitez pas, lorsque vous faites des démonstrations ou des journées portes ouvertes, de prendre les coordonnées de ces jeunes et de les envoyer afin de les mentionner dans les dossiers de vos clubs et de vos manifestations Il ne faut pas les inscrire sur le logiciel de licences si c'est juste une journée porte ouverte

Il est regrettable que les journées organisées par RAA et NDLP se suivent, ce qui peut enlever des participants à cause des dates trop proches

Pour rappel, la fédération subventionne ces journées, et offre diplômes et livrets à remettre aux jeunes des écoles de joute et rame

**Démonstrations pour le passage de la flamme olympique** : nous avons eu de très grands moments avec les démonstrations de l'Estaque, de Istres, de Cassis, Nathalie nous rapporte son expérience de porteuse de la flamme, nous avons un joueur de Digoïn, Vincent Barges, qui sera également porteur, et une très grande fête prévue à Bayonne avec la flamme sur nos barques de rame traditionnelle, et bien sûr, Simon Caselli sur le canal royal à Sète dans la barque bleue des joutes. La fédération apporte son soutien pour ces démonstrations et il est prévu d'éditer book et vidéos de l'ensemble des démonstrations, il reste encore des clubs qui préparent ces démonstrations qui sont une vitrine pour nos activités

### **Discipline- barème de sanctions administratives et sportives**

Vous avez tous et toutes reçu le règlement disciplinaire et le barème de sanctions administratives et sportives qui a été durci. Merci à Hélène Bras, notre avocate, pour son aide et sa relecture

Peu de changements dans sa mise à jour si ce n'est les libellés de phrases incorrectes et des précisions sur les procédures

Ce règlement est le même pour toutes les structures et ne peut être changé Il est applicable à toutes les procédures de première instance

La commission d'éthique peut faire à tout moment un rapport de faits adressé à l'organisme disciplinaire qui pourra diligenter une enquête, et une procédure si elle le juge nécessaire

\*\*\*\*\*

**Barème de sanctions sportives** : il a été durci dans son application en fonction des faits et des auteurs de ces faits. Sont rajoutés les tricheries sur le jeu, les paris sur résultats, le harcèlement, la discrimination et le non-respect de la licéité et du Contrat Républicain

**Barème de sanctions administratives** : sont ajoutés les diffusions abusives et non autorisées, le refus des réquisitions fédérales, la manipulation de résultat

Ces barèmes et leur procédure vous seront envoyés avec le compte rendu de ce jour. Le terme de jour ou semaine peut se transformer en nombre de tournois, et être adjoint à des travaux d'intérêt général (arbitrage sous tutelle, par exemple) conformément à l'article 22 du règlement disciplinaire.

Le règlement disciplinaire et les barèmes de sanctions sont votés à l'unanimité Lors du prochain mandat, une réunion des organismes nationaux et de ligues sera organisée pour bien expliquer les procédures

### Finances

Les approbations des compte rendus financiers ayant été votés en Visio conférence, Monsieur Barbesant trésorier général, donne la parole à M. Maccario rapporteur des commissaires qui explique sa vérification auprès du trésorier, et donne lecture de son compte rendu et de celui de M. Magne, vérificateur général, rapports qui ont été joints au compte rendu de la réunion des finances

Rapport de M. Barbesant

- Approbation des comptes en visio conférence et par mailing de l'assemblée générale
- M. Macario donne lecture de son compte rendu et de celui de M. Magne, vérificateur
- Personne n'ayant contesté ces comptes les quitus ont tous été votés ainsi que le budget prévisionnel

Une remarque qui m'attriste beaucoup : la fédération donne environ 35000 euros par an aux ligues et soutient les sociétés et les clubs avec des actions gratuites, équipements, brevets fédéraux, dotations aux écoles de joute...

Pourtant il apparait que nous ne soyons pas des partenaires de nos ligues et clubs, : pas de logo de la fédération sur les affiches ou invitations, y compris sur celles des invitations partenaires, nous en sommes très affectés

A quoi bon vous verser des dotations, ristournes et autres, et se décarcasser pour les projets fédéraux dans ces conditions, je demande à ce que l'absence du logo fédéral sur les publications de nos structures soient porté e au barème de sanction administrative

Malgré cette remarque qui, je l'espère vous fera prendre conscience de l'existence fédérale, et de son soutien, nous avons des actions spécifiques à mener et deux devis à vous faire approuver non portés sur le budget prévisionnel

- Gedivote, la plateforme de vote informatique pour les élections fédérales, pour un montant de 3600 euros (identique à il y a 4 ans)

\*\*\*\*\*

- Studio Ariza pour le journal du joueur pour un montant de 1400 euros Nous les solliciterons pour le book sur les démonstrations des JO

La suite des dépenses courantes sont identiques à l'an dernier et portées au budget prévisionnel approuvé

La réunion des projets sportifs fédéraux a retenu 6 projets, pour une somme de 10400 euros, soit 2000 euros de plus que l'an dernier

Sont retenus : St Mammes, la ligue RAA Palavas, Istres Etreux et Bayonne

Nous nous sommes rendus au ministère à Paris avec Anne Lise pour le contrat de délégation et le renouveau de nos dotations pour le prochain mandat qui seront effectifs au printemps, avec un entretien détaillé sur la gouvernance de la fédération

Pour terminer nous devons voter une dérogation pour une commissaire aux comptes de la ligue Rhône Alpes Auvergne, Madame Cluzet, qui est aussi arbitre : merci de procéder à ce vote : accord à l'unanimité

M. Barbesant et M. Maccario font observer que ce dernier a démissionné de ses fonctions administratives pour être commissaire et respecter la loi. Il est demandé aux ligues, pour l'an prochain, de faire appel à candidatures avant leur AG pour ces fonctions Ces dérogations pour une personne identique 2 ans de suite seront interdites

A la réflexion de M. Tetart sur la possibilité d'un logo fédéral en vectoriel, il est répondu que ce dernier existe et a été fait par Thierry Combaluzier et que de toute façon, c'est très simple à faire. De plus sur une petite affiche, ou une invitation, le format jpeg est largement suffisant Nous serons très attentifs à ce que la fédération et la ligue concernée soient portées sur ces documents, et ajoutons une rectification administrative du barème de sanction qui pourra aller jusqu'à la suppression des subventions. Pour cette année 2024, le bureau fédéral décidera de cette éventualité et les ligues ont le devoir de porter les logos fédéraux sur leurs publications de communication

### **Commission des récompenses**

Le prix du Président de la République revient cette année à la ligue PACA et sera remis lors des finales de Agay, avec le protocole adéquat

Les sessions pour les demandes de médailles et récompenses sont fixées au 15 juin 2024 et au 15 octobre 2024

Nous verrons pour reprendre le texte d'attribution des récompenses en fonction de l'âge du récipiendaire et de ses années de fonctions

### **ELECTIONS DES COMITES ET LIGUES**

Cette année voit le renouvellement de l'ensemble des structures comités ligues et fédération Conformément à l'envoi des textes du code du sport que l'ensemble des membres présents ont reçu.

\*\*\*\*\*



Les élections fédérales doivent être faites au 31 décembre qui suit les JO d'été (et non plus dans les 6 mois) conformément aux statuts et au règlement intérieur déposé au ministère et voté en AG du 9 décembre 2024, les comités et ligues doivent avoir effectué leurs élections et transmis leur compte rendu électoral à la fédération avant **le 18 novembre minuit**

Cela implique un appel à candidature **au plus tard le 27 octobre à minuit**, avec copie de la lettre d'appel à la fédération pour chaque ligue, avec le document de candidature à remplir

En cas de non-appel de candidatures par les ligues à cette date, la fédération se substitue à la ligue défaillante et procède elle-même à un appel de candidature auprès de ses clubs, **le 28**

**octobre au matin Il s'ensuit une sanction portée au barème de sanctions administratives**

**Dernier délai de vote dans les ligues le 17 novembre 2024, avec envoi en fédération au 18 novembre minuit** En cas de non-envoi, le barème de sanction s'applique, et la fédération récupère le compte rendu par la personne désignée pour la surveillance du vote

Les conditions du vote et de candidatures sont celles portées aux statuts et règlement intérieur fédéral. Les candidats doivent justifier de 5 ans de licences FFJSN et d'un document d'honorabilité

Ce sont les nombres de licences normales à 22 euros de 2023 qui font foi pour le nombre de voix par club

Interdiction de plus de 3 personnes du même club par comité directeur de ligue

Le nombre de membres maximum par ligue est fixé par les statuts selon le nombre de licences, la parité n'est pas exigée dans les ligues, il ne peut y avoir moins de 6 élus au comité directeur de ligue

- Ligue RAA : 13 élus maximum
- Ligue PACA : 13 élus maximum
- Ligue NDLP : 12 élus maximum
- Ligue Occitanie : 15 élus maximum

En cas de moins de 6 élus, la ligue est mise sous tutelle fédérale et programme de nouvelles élections

**Voix par clubs** : uniquement les licences normales 2023

De 10 à 25 : licenciés 1 voix

De 26 à 100 licenciés : 2 voix

De 101 à 200 licenciés : 3 voix

Puis 1 voix supplémentaire par tranche de 100 ou fraction de 100 licenciés

Les candidats sont inscrits sur une liste unique par ordre alphabétique suivant une lettre dominante tirée au sort. Pour que le bulletin soit valable, il ne doit pas y avoir plus de membres que le nombre prévu au comité directeur, il ne doit y avoir aucune annotation ni signe distinctif, une ligne rayée entièrement est valable

**Un vérificateur de vote, non porté sur la liste, doit être nommé et doit signer la conformité du compte rendu**

\*\*\*\*\*

Le président désigné par le nouveau comité directeur doit être présenté à l'assemblée générale élective pour vote à bulletin secret de son approbation Si celui-ci est refusé, le comité directeur doit présenter un ou une autre candidat, et procéder de la même manière jusqu'à approbation d'un président( e ) par l'AG des clubs

Si des actions de l'ancien comité directeur doivent avoir lieu après les élections, ainsi que la clôture des comptes, l'ancien comité directeur prévoit la prise de fonction du nouveau comité directeur à une date précise qui ne peut excéder le 31 décembre 2024

## **ELECTIONS FEDERALES**

Conformément aux statuts et règlement intérieur votés en AG du 9 décembre 2024 et vérifiés par notre organisme de tutelle, les élections du comité directeur doivent avoir lieu avant le 31 décembre 2024

Lors de l'AG du 18 mai 2024, nous avons choisi la plateforme électorale Gedivote et accepté leur devis pour cette élection Gedivote est le garant des élections fédérales

Le dépôt de liste avec parité exacte de 14 femmes et 14 hommes doit être déposée à la fédération au plus **tard le 8 décembre à minuit** pour un vote informatique qui interviendra entre **le 9 et le 20 décembre 2024**

Chaque liste doit être établie d'après une lettre dominante tirée au sort en intercalant une femme et un homme, l'ordre alphabétique exact déterminant le premier nom de la liste

Il peut y avoir plusieurs listes déposées sous réserve de respecter les statuts fédéraux et le règlement intérieur savoir

- 14 femmes et 14 garçons
- 1 médecin
- 1 arbitre désigné par la commission nationale des arbitres
- 1 représentant ( e)des éducateurs entraîneurs
- 2 représentants (es) de chaque ligue, élu (es) à la ligue
- 1 représentant de chaque activité sportive :méthode de joute et rame, soit : issus de lyonnaise-givordine,provençale,languedocienne,parisienne-alsacienne,barque de sauvetage, rame traditionnelle , homme et femme pas forcément pratiquants (es ) mais issus ( es) d'un club pratiquant la ou les méthodes joute et rame
- Pas plus de 3 personnes homme + femme du même club ou société sportive
- Certificat d'honorabilité et 5 ans de licence minimum

Les voix électives des ligues sont les suivantes

- Ligue RAA :12 voix
- Ligue PACA : 12 voix
- Ligue Occitanie : 13 voix
- Ligue NDLP : 9 voix

Soit un total de 44 voix

\*\*\*\*\*

A la suite de cette élection contrôlée par Gédivote, le compte rendu est adressé à tous les votants, une réunion du nouveau comité directeur doit avoir lieu pour désigner le ou la présidente qui doit de nouveau être présentée au vote de l'AG dans les mêmes conditions

Ce vote doit avoir lieu dans les 35 jours qui suivent l'élection fédérale, soit en janvier, entre le 4 et le 18 janvier 2025 Si une réunion en présentiel était impossible (intempéries ou conditions sanitaires) un nouveau vote par Gédivote est possible pour l'élection présidentielle Mais le présentiel est toutefois préférable, et pour cela les membres élus des ligues peuvent disposer de 3 pouvoirs maximum

Mme Perret rappelle que toutes les ligues ont reçu leur détail de licences, mais il sera de nouveau envoyé par sécurité, ainsi que le document de demande d'honorabilité

Concernant les listes fédérales, chaque membre porté sur la liste d'un meneur de liste doit faire l'objet d'un courrier de candidature

Mme Perret demande s'il y a encore des questions au sujet de cette AG qui auraient pu être omises Elle souhaite à chaque club et société sportive la meilleure saison de joute possible, et pour toutes nos activités, de porter haut les couleurs fédérales

Nous nous rendons sur le site de joute pour une démonstration de joute languedociennes, et de l'hommage à M. Bense

La séance est levée

La présidente

la secrétaire adjointe

Anne Lise Perret

Beatrice Barbesant



\*\*\*\*\*